



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E177694

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2023

ÉDITÉ LE 27/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/04/2018

Forme juridique : SAS

Capital : 195 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ILLE ET VILAINE 2018B00299

Siret : 839 323 136 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5003879

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 147598588

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147598588

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : SAS GAUTIER YVAN

4 RUE CHRISTOPHE COLOMB
35400 ST MALO

Téléphone : 06 62 14 03 17

Portable : 06 62 14 03 17

Fax :

Site Internet : www.plombier-gautier.com

E-mail : gautier@plombier35.com

Responsabilité légale :

GAUTIER YVAN PRÉSIDENT / GAUTIER YVAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/12/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.